

Modifications à la réglementation sportive auto cross sprint car 2011, dans le cadre du Trophée de France, adoptées par le Bureau de la FFSA du 13/10/210

1.1. OFFICIELS

La liste des officiels ayant donné par écrit leur accord à l'organisateur figurera dans le règlement particulier de l'épreuve et sera composée au minimum de :

- Observateur de la FFSA et de la FIA suivant les cas,
- Collège des Commissaires Sportifs : collège unique **obligatoire (3 ou 5 membres)**.
- 1 Directeur de course Circuit, responsable du meeting
- 1 Directeur de course adjoint par discipline (dans le cas où il y a une coupe de marque et/ou une épreuve de doublure, il devra y avoir 1 Directeur de Course adjoint supplémentaire),
- 1 Directeur de Course adjoint à la Direction de Course pour les départs,
- 1 adjoint à la Direction de Course pour les arrivées,
- 1 Directeur de Course adjoint à la Direction de Course pour les grilles de départ,
- 2 Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents (en régional, la licence de chef de poste est autorisée),
- 1 responsable des Commissaires Techniques Licence A ou B. (Le responsable des Commissaires Techniques sera le Commissaire délégué par la FFSA seulement pour les épreuves du Championnat de France)
- 5 Commissaires Techniques,
- 1 responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état de la piste,
- 1 Commissaire responsable du Parc Fermé,
- 1 médecin chef (selon la réglementation médicale),
- 1 responsable du service presse,
- 1 chronométrateur responsable **+ 2 chronométrateurs licenciés adjoints 1.2.**

Horaires

Pour les épreuves du Trophée National, dont le nombre d'engagés est inférieur ou égal à 120, le meeting pourra débuter à 14h00.

4.1.1. Concurrents admis

Dans le cas où dans une division le nombre de concurrents .

Toutes les divisions doivent être admises à participer.

Le nombre de séries par division est libre dans la limite de 17 séries maximum. Toutefois, dans les manches qualificatives, lorsque dans une division, le nombre de concurrents autorisés à prendre le départ est supérieur ou égal à 11, il est possible d'organiser deux séries. Le nombre maximum de concurrents engagés **est libre dans chaque division dans la limite de 245 pilotes maximum.**

Par division et dans chacune des manches qualificatives, le nombre de séries ne peut être supérieur à 3 dans la limite de 17 séries maximum.

4.3. TRANSPONDEURS

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur **de marque CHRONELEC.**

6.6.1. Les pistes devront obligatoirement recevoir un traitement efficace avec un produit anti poussière (type Dustech, s e l .) , l'arrosage n'étant pas considéré comme un traitement efficace. Pendant l'épreuve, la piste doit être maintenue en état de telle façon que les pilotes puissent avoir une bonne vision. L'organisateur prendra toutes les dispositions utiles pour maintenir une visibilité correcte. L'arrosage ne pourra être réalisé que sur ordre **et contrôle** du Directeur de Course

Secours médicaux

- 2 médecins, dont un médecin spécialisé en médecine d'urgence **affecté à la course.**
- 2 ambulances médicalisées ...

6.8. DEPANNAGE

Le service de dépannage doit être efficace et les dépannages doivent se faire sans perte de temps. Il y aura au **minimum** deux **véhicules** 4x4 **ou quads, deux tracteurs** (tracteurs avec un câble et deux dépanneuses **avec plateau basculant si possible,** capables de soulever une voiture.

7.1. ESSAIS

7.1.2. Essais chronométrés

Deux séances d'essais chronométrés par division de 4 tours chacune seront organisées.

Les séries seront composées de 10 pilotes maximum. **Le nombre de pilotes par série sera aussi égal que possible (exemple : pour 25 partants : 2 séries de 8 et 1 série de 9)**

L'ordre de passage des pilotes ...

7.2. BRIEFING

Il sera écrit et distribué aux pilotes lors des vérifications.

Le Directeur de Course, s'il le désire, pourra organiser un briefing oral. Dans ce cas, l'information devra être faite aux pilotes.

7.3.1.2. Manches qualificatives

Il y aura 3 manches qualificatives .

3^{ème} manche qualificative

Selon le classement de la deuxième manche. Les grilles .

Seuls les pilotes ayant déclaré leur abandon se verront attribuer les points en fonction de leur classement au moment de leur abandon.

7.5. DEPARTS ET FAUX DEPARTS

Les départs seront donnés par des feux. Les départs au drapeau sont tolérés pour les épreuves **comptant pour le Trophée National** ou en cas de panne des feux.

Procédure

Voir début de chapitre.

Départs anticipés

Le départ doit être donné une fois tous les véhicules rigoureusement immobiles.

Une caméra filmant les départs et le premier virage est recommandée.

Des pénalités seront appliquées conformément l'article 8 du présent règlement.

L'infraction devra être signifiée par la présentation du drapeau avertissement (noir et blanc) et un panneau avec son numéro et la mention "F.D". **La course ne sera pas arrêtée.**

Toutes les divisions doivent être admises à participer.

Le nombre de voitures par série ne peut être supérieur à 15.

4.3. TRANSPONDEURS

Les pilotes invités qui ne seraient pas équipés de transpondeurs Chronolec auront la possibilité d'en louer un le jour de l'épreuve au prix de 20 € par épreuve. Cette somme sera obligatoirement accompagnée d'un chèque de caution de 120€.